



Règles de conduite

**et mesures de
sécurité
2016-2017**

PROGRAMMES ORIENTÉS VERS LA RECHERCHE DE SOLUTIONS

Des conflits, nous en vivons tous les jours et les moyens d'y faire face sont souvent manquants. Des conflits mal ou non résolus dégénèrent, s'ensuivent alors des mots blessants, des gestes provocateurs ou des coups. Des programmes orientés vers les solutions sont offerts aux élèves de tous les degrés. Le programme « *Vers le Pacifique* » est offert à tous les élèves. La résolution de conflits est présentée en classe sous forme d'ateliers qui préparent les élèves à la résolution pacifique des conflits.

ÉLÈVE MALADE OU BLESSÉ

Si un élève est malade en cours de journée, les parents seront avisés par téléphone afin qu'ils prennent les mesures nécessaires pour venir le chercher. En cas d'accident, l'élève recevra les premiers soins requis, les parents seront avisés aussitôt et un rapport d'accident sera produit.

Si l'état de santé nécessite un transport à l'hôpital, l'école avertit les parents ou la personne responsable en cas d'urgence et agit selon leurs instructions. Si personne ne peut être rejoint, l'école fera transporter l'élève en taxi ou en ambulance et le fera accompagner si nécessaire. Les coûts du transport ambulancier seront à la charge des parents.

RETENUE

La retenue est une période de réflexion ou de travail qui s'adresse aux élèves qui ne respecteront pas la règle incontournable « Je respecte les autres dans mes gestes et dans mes paroles ». **De plus cette année, un élève qui accumulera trois (3) retards non-motivés ou trois (3) devoirs non-remis aura une retenue.**

Lorsqu'un élève est gardé en retenue, les parents sont avisés par téléphone ou par écrit. S'il s'avère nécessaire d'utiliser un transport pour le retour à la maison, la responsabilité en revient aux parents. La retenue est d'une durée de 30 minutes et s'effectue après l'école, le mardi et le jeudi de 15h25 à 15h55.

PROCESSUS DE REGLEMENT D'UNE PLAINTÉ ET PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Un nouveau règlement relatif à la procédure d'examen des plaintes a été adopté à la Commission scolaire de la Capitale. Désormais, lorsque toutes les étapes du processus de traitement d'une plainte ont été suivies et qu'une insatisfaction persiste, le protecteur de l'élève peut intervenir pour trouver des solutions à cette impasse.

Pour connaître toutes les étapes à suivre du processus de règlement d'une plainte, consultez l'onglet « **Processus de plainte** » au www.cscapitale.gc.ca.



Les règles de conduite et les mesures de sécurité à l'école

À l'école Sacré-Cœur, le positionnement de l'équipe-école est très clair concernant les règles de conduite et les mesures de sécurité. Chaque élève doit fournir des efforts pour maintenir de bons comportements et respecter les règles. Les efforts de chacun seront soulignés et encouragés de diverses manières. Par contre, si un manquement survient, il sera signalé à l'élève, l'enseignant(e) en sera informé et des conséquences pourront être appliquées.

En cas de manquement, comme élève tu devras assumer une conséquence en lien avec le geste posé. La conséquence tient compte de la gravité, de la durée, de la fréquence, de l'étendue et de la dangerosité de ton manquement.

Les règles de sécurité sont présentes pour assurer ton confort et ton bien-être. L'école est une société, tu dois t'impliquer et respecter les règles. L'harmonie, le respect de soi, des autres et des différences et de l'environnement sont au cœur de ton milieu de vie.

Rappelle-toi qu'en cas de difficultés, le personnel de l'école est là pour t'aider à trouver tes solutions.

Tous ensemble, faisons de notre école un milieu de vie sécuritaire et harmonieux!

L'équipe de l'école Sacré-Cœur



Règles de conduite et mesures de sécurité



Règle incontournable :

1. JE RESPECTE LES AUTRES DANS MES GESTES ET DANS MES PAROLES.

- A. Je dis « NON » à la violence dans mes gestes et dans mes paroles. (3 points)
- B. Je suis poli (e) dans mes paroles et dans mes gestes. (2 points)
- C. Je respecte le protocole d'intimidation.
- D. Je respecte le protocole des médias sociaux.

Règles éducatives : (1 point chacune)

2. JE REMPLIS MON RÔLE D'ÉLÈVE.

- A. Je respecte les règles de ma classe.
- B. Je fais les travaux exigés (devoirs, journal d'étude, signature et je les remets à temps.
- C. J'ai une tenue appropriée pour l'école (sont interdits : vêtement et accessoire avec des messages à caractère violent, mini-short, gilet bedaine et bretelles spaghettis, piercing facial).
- D. J'agis de façon sécuritaire (sont interdits : bousculade, se chamailler et lancer des objets).
- E. Je circule en silence et avec permission dans l'école.
- F. J'ai tout mon matériel pour tous les cours de la journée.
- G. Je laisse mon matériel électronique à la maison sinon il sera confisqué et remis à la direction.
- H. Je laisse mes jeux personnels à la maison.
- I. Je jette ma gomme avant mon arrivée à l'école.

3. JE PRENDS SOIN DES LIEUX ET DU MATÉRIEL MIS À MA DISPOSITION.

- A. Je prends soin de ce qui m'appartient : vêtements, articles scolaires, etc.
- B. Je respecte ce qui appartient aux autres.
- C. Je prends soin de l'environnement.

4. JE RESPECTE LES CONSIGNES EN VIGUEUR DANS LA COUR DE L'ÉCOLE.

- A. Je joue à l'endroit désigné et je reste dans la cour.
- B. Au son de la cloche, je prends mon rang calmement et en silence.
- C. L'utilisation des vélos, trottinettes, patins à roulettes, etc. est interdite à l'intérieur de la cour d'école.

ENGAGEMENT

J'ai lu les règles de conduite avec mes parents et je m'engage à les respecter.

Signature (élève) : _____

Signature (parent) : _____



RÈGLES DE CONDUITE ET MESURES DE SÉCURITÉ

1. A Je dis NON à la violence dans mes gestes et dans mes paroles

Manquement majeur : Un manquement majeur constitue une atteinte grave au bien-être physique ou psychologique d'une personne, un danger (pour soi, les autres ou l'environnement), de même qu'une entrave à la sécurité que doit nécessairement assurer l'école à toute personne sur son territoire.

Exemples : Bries de matériel de l'école, intimidation, voies de fait (agression, crachat, bagarre), menaces, vol, vandalisme, taxage, fugue, vol, drogue, alcool et arme.

1. A – Je dis NON à la violence dans mes gestes et dans mes paroles					
Règle incontournable	Manquement majeur envers un adulte	½ suspension	½ suspension	1 suspension	1 suspension
		Date :	Date :	Date :	Date :
	Manquement majeur	½ suspension	½ suspension	1 suspension	1 suspension
		Date :	Date :	Date :	Date :
		1re retenue	2e retenue	3e retenue	4e retenue ou suspension
		Date :	Date :	Date :	Date :

Note : Selon la situation ou la gravité du comportement, les modalités de suspension seront établies par le plan d'intervention ou à l'analyse du dossier par la direction.



« NON à l'intimidation et à la violence : 100% prévention 100% intervention »

Définition de l'intimidation :

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. » (LIP 2012, art.13.1.1)

L'intimidation c'est une intention de faire du tort ou non, une personne ou un groupe qui domine, une présence de détresse et d'impuissance chez l'élève qui en subit, une répétition des gestes d'intimidation. L'intimidation n'est pas une taquinerie, une blague pour faire rire, une chicane ou un conflit, un évènement unique.

Types : physique, verbale, sociale, raciale, sexuelle, électronique, autres.

Définition de la violence :

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. » (LIP 2012, art. 13.3)

Types : physique, verbale, sociale, raciale, sexuelle, électronique, autres.

Dénoncer ou s'exprimer, c'est :

« Dire NON à une situation inacceptable. C'est pour défendre un droit, une injustice et pour venir en aide à soi-même ou à quelqu'un d'autre. Dénoncer permet aux adultes d'intervenir. »

Intimidation ou conflit

	Intimidation	Conflit
Une intention ou de faire du tort	Rapport entre deux élèves où l'un agresse l'autre de façon volontaire ou non.	Désaccord entre deux ou plusieurs élèves qui ne partagent pas le même point de vue. Le conflit peut mener à des gestes de violence.
Une personne ou un groupe qui domine	Désir de gagner, de s'imposer par la force . Avantage sur celui qui est intimidé.	Interaction ou argumentation plus ou moins vive pour amener l'autre à partager son point de vue. Personnes sur un même pied d' égalité .
Une présence de détresse et d'impuissance chez l'élève qui subit l'intimidation	L'élève ciblé peut se sentir triste, impuissant, honteux, frustré et chercher à se retirer dans le silence ou même à assumer les torts. L'élève qui intimide peut recourir à la violence et se justifier, nier ou banaliser son geste.	Les deux parties peuvent se sentir perdantes et vivre de la colère, de la déception, de la tristesse. Chaque partie est libre de donner chacun leur version.
Une répétition des actes	Les actes se répètent et durent dans le temps La médiation n'est pas la première intervention à envisager.	La situation peut se détériorer si le conflit n'est pas résolu . Le conflit se règle par la négociation ou la médiation



Protocole d'intimidation et de violence

En tout temps, la victime d'intimidation sera accompagnée et soutenue tout au long du processus de dénonciation. Des mesures d'aide lui seront apportées.

1^{re} infraction : Pour l'intimidateur

- Ouverture d'un dossier d'intimidation ou de violence;
- Appel aux parents par la direction;
- Interdiction de contact avec l'élève victime;
- Excuses écrites envers l'intimidé;
- Retenue avec réflexion écrite sur l'intimidation ou la violence avec signature des parents;
- Rencontre de la direction, la psychoéducatrice ou la T.E.S. avec l'intimidateur;
- Possibilité de plainte policière et de plainte à la commission scolaire.

2^e infraction :

- Appel aux parents par la direction;
- Interdiction de contact avec l'élève victime;
- Retrait des périodes où les actes se produisent;
- Suspension interne ou externe avec modalités de retour (accès restreint, déplacements supervisés, etc.);
- Rencontre de la direction, la psychoéducatrice ou la T.E.S. avec l'intimidateur et ses parents;
- Possibilité de plainte policière et de plainte à la commission scolaire.

3^e infraction :

- Appel aux parents par la direction;
- Interdiction de contact avec l'élève victime;
- Suspension externe avec modalités de retour (avec les parents, déplacements supervisés, retour progressif, etc.);
- Réalisation et présentation d'un travail sur l'intimidation ou la violence (affiche, recherche, texte, etc.) avec signature des parents;
- Présentation du travail à un groupe-classe;
- Rencontre de la direction, de la psychoéducatrice ou de la T.E.S avec les parents de l'élève, l'élève et un policier;
- Possibilité d'une plainte policière;
- Possibilité d'une plainte à la commission scolaire.

❖ *Après la 3^e infraction, des mesures spéciales seront prises par la direction en collaboration avec la psychoéducatrice, l'éducatrice spécialisée et le service de police de la ville de Québec.*

❖ *Aucun retour en classe n'est possible si les étapes ne sont pas complétées.*

Signature du tuteur

Signature de l'élève



« NON à l'intimidation et à la violence »

Dossier d'intimidation et violence de l'élève

Nom de l'élève : _____

Groupe : _____

	Date de l'infraction	Appel aux parents	Faits	Rencontres	Geste de réparation	Autres
1^{ère} infraction				Date (direction, psychoéducatrice, T.E.S) :	Date des excuses écrites envers la victime :	Date de retenue (travail sur l'intimidation ou la violence):
2^e infraction				Date (direction, psychoéducatrice, T.E.S, parents) :	Date de la suspension :	Retrait des périodes où les actes se produisent :
3^e infraction				Date (direction, psychoéducatrice, T.E.S, parents, policiers):	Date de la suspension : Date de présentation du travail devant le groupe classe :	Réalisation d'un travail sur l'intimidation ou la violence (affiche, recherche, texte, etc.) :

Signature des parents

Signature de l'élève

Signature de la direction



Protocole des médias sociaux

L'arrivée des médias sociaux tels que : YouTube, Facebook, Twitter ou autres, suscitent chez les élèves un besoin grandissant de communiquer à l'aide de ces médias. Nous rappelons que pour avoir un compte Facebook, votre enfant doit avoir 13 ans. L'utilisation grandissante des médias sociaux amène l'école Sacré-Cœur à se doter d'une règle relative à son utilisation et à ses impacts.

La présente règle de conduite s'applique à l'élève tant sur les heures de classe qu'à l'extérieur de ces heures, si dans ce cas, les gestes qu'il pose ont un impact dans la vie scolaire.

- ❖ **L'élève qui utilise la cyberintimidation pour dénigrer ou menacer les autres élèves ou bien encore, un membre du personnel sera soumis à des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à la suspension.**
- ❖ L'élève, ou ses parents s'il est mineur, qui contrevient au présent code pourrait aussi s'exposer à des poursuites. *Le parent d'un élève mineur s'engage à ce que son enfant respecte les règles d'utilisations des réseaux sociaux.*

Tableau des manquements				
	Date de l'infraction	Appels aux parents	Faits	Conséquences
1 ^{er} avertissement				Excuses écrites
2 ^e avertissement				Travail sur la Cyberintimidation Rencontre de parents
3 ^e avertissement				Rencontre avec le policier-éducateur

* Suite à l'étude du dossier, la direction se réserve le droit d'imposer des sanctions beaucoup plus sévères pouvant aller jusqu'à la suspension.

JUIN 2012



Cadre de référence pour les devoirs et leçons

Pourquoi un cadre de référence pour les devoirs, les leçons et le journal d'étude à l'école Sacré-Cœur ?

Pour permettre de clarifier les rôles et favoriser un partenariat entre l'école et la maison.

Des leçons, des devoirs et journal d'étude pour :

1. Développer l'autonomie et organiser son temps.
2. Développer des bonnes habitudes de travail.
3. Permettre de compléter une notion déjà vue en classe.
4. Préparer l'élève pour le prochain cours.



Responsabilités des élèves :

1. Écrire ses leçons et ses devoirs dans l'agenda (à partir de la 2^e année).
2. Demander de l'aide au besoin.
3. Faire ses devoirs et leçons.
4. Étudier pour se préparer aux évaluations.




Responsabilités des parents ou tuteurs :

1. Créer à la maison un environnement propice au travail et à l'étude.
2. Démontrer un intérêt pour le travail scolaire de son enfant et ses progrès.
3. Encourager et appuyer son enfant sans toutefois faire le devoir pour lui.
4. Veiller à ce que son enfant complète ses leçons et ses devoirs.



Quelle est la durée et la fréquence des leçons et des devoirs écrits?



Niveau	Durée (leçons et devoirs écrits)	Fréquence (devoirs écrits)
Précolaire	Variable	Au besoin
1 ^{er} cycle	Environ 30 minutes / jour	2 à 3 jours / semaine
2 ^e cycle	30 à 40 minutes / jour	3 jours / semaine
3 ^e cycle	30 à 50 minutes / jour	3 jours / semaine

Notes :

- ☞ Pas de devoirs et leçons le vendredi soir ou la fin de semaine, sauf pour les travaux à compléter, les travaux de longue durée (recherche, résumé de livre, etc.) ou si un plan d'intervention en fait mention.
- ☞ Le temps consacré aux leçons et aux devoirs est approximatif et a été calculé selon le rendement d'un élève qui se situe dans la moyenne.
- ☞ Au 2^e et 3^e cycle, les élèves ont des devoirs et l'étude de mots de vocabulaire en anglais. Cette étude est importante afin de faciliter leur compréhension au cours d'anglais.

**Lire à tous les jours est essentiel.
Il est important d'encourager la lecture et d'y participer
(en posant des questions ou en démontrant de l'intérêt)**



- ☞ La lecture individuelle ou avec un parent est fortement recommandée tous les jours.
- ☞ Besoin d'aide ? **Allô prof** du lundi au jeudi, entre 17 h et 20 h à www.alloprof.qc.ca.



Devoirs et leçons Contrat d'engagement



J'accepte et je m'engage à respecter mon rôle d'élève afin de compléter les leçons et les devoirs assignés.

Signature de l'élève

Date

J'ai pris connaissance du document « Cadre de référence des leçons et des devoirs de l'école Sacré-Cœur » et je m'engage à respecter mon rôle de parent afin que mon enfant complète les leçons et les devoirs qui lui sont assignés.

Signature du parent, tuteur ou tutrice

Date

Je m'engage à respecter mes responsabilités quant au « Cadre de référence des leçons et des devoirs de l'école Sacré-Cœur » afin que mes élèves puissent compléter correctement les leçons et les devoirs assignés.

Signature de l'enseignante ou de l'enseignant

Date

Après 3 devoirs non faits, l'élève aura une retenue